



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 68603

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité au sujet du bilan du plan hiver 2004-2005. Il désire connaître les détails de ces résultats.

Texte de la réponse

Le bilan du plan hiver 2004-2005 pour les personnes sans abri a été rendu public à l'issue d'une communication en Conseil des ministres de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion le 20 avril 2005. Dans le cadre de ce bilan, Météo France a souligné les conditions climatiques particulièrement rigoureuses auxquelles ont dû faire face cet hiver-là les personnes sans domicile, notamment entre le 15 février et le 7 mars. Météo France a relevé qu'entre ces deux dates les températures observées ont été pour certaines régions les plus froides enregistrées depuis 1949, à l'exception de l'hiver 1956. Le plan hiver 2004-2005 a permis que les personnes qui le nécessitaient soient hébergées et mises à l'abri. Les capacités d'hébergement supplémentaires mobilisées pendant la durée du Plan hivernal (du 1er novembre au 31 mars) se sont élevées en moyenne à 7 108 places pour le niveau 1 et 1 839 places pour le niveau 2 (températures négatives le jour et entre - 5° et - 10° la nuit). L'activation du niveau 3 rendue nécessaire dans certains départements en raison de températures particulièrement basses (inférieures à - 10° la nuit) a permis de mobiliser en moyenne 500 places supplémentaires. Entre le 14 février et le 13 mars, le nombre total de places hivernales supplémentaires a dépassé les 10 000 places. 1 527 places supplémentaires ont été ouvertes en moyenne par rapport à l'hiver 2003-2004. Au-delà du nombre de places supplémentaires, le bilan du plan hiver 2004-2005 fait apparaître plusieurs améliorations par rapport au plan hiver 2003-2004. Tous les départements ont pu disposer grâce au partenariat avec Météo France de prévisions météorologiques de J à J + 3 conformément aux souhaits exprimés par les préfets lors de l'hiver précédent. La participation des collectivités locales au plan hivernal a été renforcée. De nombreuses communes ont mobilisé des locaux lors de l'activation du niveau 3. Une formalisation plus grande du partenariat a été observée : dans 60 % des départements, contre 50 % l'hiver précédent, un comité de pilotage a assuré le suivi de la mise en oeuvre du plan. Enfin, le partenariat avec les grands médias, notamment les chaînes de télévision et les radios, s'est consolidé. Ces médias diffusent systématiquement les messages d'alerte et invitent la population à se montrer solidaire des sans-abri en composant le 115, le numéro d'urgence pour les personnes sans domicile. Ce recours à la vigilance citoyenne permet d'activer des équipes mobiles comme celles du SAMU social dont l'intervention est nécessaire pour convaincre les personnes les plus réticentes de rejoindre un abri en cas de grand froid.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68603

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6354

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4183